

## Question écrite

**Fonds de prévoyance et Commune de Delémont : spéculer de l'argent public dans l'alimentation ? Jamais !**

Le 3 mars 2013, le peuple suisse acceptait par 68% l'initiative Minder « contre des rémunérations abusives ». Delémont, elle, plébiscitait cette initiative à hauteur de 78,6%.

Pour rappel, l'initiative Minder souhaitait introduire un minimum d'éthique dans les activités des sociétés anonymes, notamment en réglementant et en donnant aux actionnaires plus de pouvoir lors des assemblées d'actionnaires.

En janvier 2014 est entrée en vigueur l'ordonnance contre les rémunérations abusives, ordonnance qui oblige dorénavant les institutions de prévoyance à voter lors des assemblées d'actionnaires et à communiquer aux assurés leurs positions. Une question orale à ce sujet et concernant principalement le FRED (Fonds de prévoyance et de Retraite en faveur des employés de la commune de Delémont) a déjà été posée en octobre 2014.

Dans le concret, le Conseil communal peut-il renseigner le Conseil de Ville et répondre aux questions suivantes :

- Comment le FRED choisit-il ses consignes de vote lors des Assemblées d'actionnaires ? Sur la base de quels critères ?
- En octobre 2014, Monsieur Froidevaux nous annonçait une future discussion avec le conseiller en placement du FRED. Qu'en est-il ressorti ?
- Selon le Groupe socialiste, il est souhaitable que le FRED effectue des placements respectant de critères éthiques de développement durable, qu'en est-il ?
- Le FRED va-t-il communiquer à ses assurés ses prises de position lors des assemblées d'actionnaires ? De quelle manière ?

D'une manière plus générale, la spéculation sur les biens alimentaires est la forme la plus répugnante de la recherche du profit. Les matières premières agricoles tombent sous le joug des marchés financiers et voient leurs prix fluctuer de manière importante, conduisant des millions d'êtres humains à la faim.

- Le Conseil communal peut-il nous assurer que le FRED (et la Commune de Delémont, le cas échéant) évitent tout investissement dans des fonds spéculatifs qui ont trait au commerce des matières premières alimentaires ?

Nous vous remercions par avance de votre réponse.



Pour le Groupe socialiste  
Sébastien Lapaire